

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT****N ° 1440**présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE 27**

Supprimer les alinéas 6 à 15.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a plusieurs objectifs. Il s'agit d'une part de ne pas obliger les maires des communes membres d'EPCI à transférer leur compétence concernant la création et le contour des zones à faibles émissions au président desdits EPCI.

En outre il vise à faire en sorte que la transition écologique ne se fasse pas au détriment de nos concitoyens. Il semblerait que les efforts à faire reposent toujours sur les mêmes. Les conséquences pour les propriétaires de véhicules concernés seront très lourdes: on vient ici interdire progressivement l'usage de véhicules diesel ce qui risque d'affecter le quotidien et de mettre en difficulté de nombreux français.